

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1365

22 juin 2011

### SOMMAIRE

Alkor Investment S.A. ....	65492	Onetoo s.à r.l. ....	65490
Apil S.à r.l. ....	65511	Opio S.A., SPF ....	65496
Arisa Assurances ....	65482	Pelton S. à r.l. ....	65485
A.S. Adventure Luxembourg S.A. ....	65485	Pelton S. à r.l. ....	65482
Assreal S.A. ....	65520	Potters International Holdings S.à r.l. ....	65488
Bijouterie Wacht S.à r.l. ....	65485	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR ....	65479
BSI Flex ....	65487	Presco Investments S.à r.l. ....	65482
BT Invest S.A. ....	65496	Primopiso Acquisition S.à r.l. ....	65506
Bulla S.à r.l. ....	65483	Profutur S.A. ....	65479
Cathedral Invest S.à r.l. ....	65474	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	65483
Chroma Lux S.à r.l. ....	65514	R8 S.à r.l. ....	65501
CPEX S.A. ....	65498	Ravel Investment Sicav ....	65483
Crèche mäh-ma-muh S.à r.l. ....	65507	Revision Military S.à r.l. ....	65491
Defense Plaza Lux S.à r.l. ....	65491	Richter & Ranieri & Co S.A. ....	65497
European Infrastructure Investments 4 ..	65501	RR&Co ....	65497
Fast Rubber Technology S.A. ....	65519	Runhub S.A. ....	65480
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen ....	65519	Secapital S.à r.l. ....	65501
HSBC European Infrastructure Invest- ments 4 ....	65501	Shangri-La Hotels (Europe) ....	65509
Instinct Luxembourg ....	65506	Shangri-La Hotel (Vienna) ....	65480
Kumba International Trading ....	65476	Stanwahr S.à r.l. ....	65508
Luxmonde S.à r.l. ....	65513	SunEd Reserve Luxco Holdings ....	65494
Manupartners S.A. ....	65494	SunEd Reserve Luxco Parent V ....	65494
MT Finance S.A. ....	65495	Telles Holding S.à r.l. ....	65504
MUGC Lux Management S.A. ....	65495	Terphane Holdco Lux S.à r.l. ....	65517
NTC Parent S.à r.l. ....	65517	TIMEHOUSE Luxembourg Sàrl ....	65518
OI-Incentive S.A. ....	65478	Treveria Twenty-Nine S.à r.l. ....	65517
OI-Incentive S.A. ....	65479	ULMR S.à r.l. ....	65518
OI-Incentive S.A. ....	65478	Urban&Civic Holdings SA ....	65518
Omega Venture Capital ....	65479	Weelkes Holding S.à r.l. ....	65488

**Cathedral Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.250.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CHIMTEX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.528, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Geert DIRKX, administrateur de sociétés, né à Maaseik (Belgique) le 10 octobre 1970 à et demeurant professionnellement à L- 2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg;

2. EMMA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.013, ici représentée par Monsieur Marc SALLET, administrateur de sociétés, né à Brugge (Belgique), le 27 janvier 1961 et demeurant à MC-98000 Monaco, 32, quai Jean-Charles Rey, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Zwevezele/Oostkamp en date du 4 avril 2011;

3. IMMOSU B.V.B.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-9790 Wortegem-Petegem (Belgique), 4, Scheldestraat, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.258.652, ici représentée par Monsieur Marc SALLET, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 15 février 2011;

4. PIELOS B.V.B.A., une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-8300 Knokke-Heist (Belgique), 795 bus 1, Zeedijk-Knokke, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0893.808.676, ici représentée par Monsieur Marc SALLET, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 15 février 2011;

5. GROEP BARROO N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-8970 Poperinge (Belgique), 7, Europalaan, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0431.767.487, ici représentée par Monsieur Marc SALLET, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Poperinge en date du 6 avril 2011;

6 MBT - HOLDING Comm. VA, une société en commandite par actions de droit belge, ayant son siège social à B-8551 Heestert (Belgique), 14, Keiberg, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0879.299.357, ici représentée par Monsieur Marc SALLET, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 15 février 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CATHEDRAL INVEST S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles, financières et de commissionnements nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

**Art. 6.** La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Dans tous les cas, la Société est engagée par la signature d'un seul gérant.

**Art. 7.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

**Art. 11.** La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

CHIMTEX S.A., prénommé . . . . .	2.449 parts sociales
EMMA S.A. prénommé . . . . .	5.102 parts sociales
IMMOSU B.V.B.A., prénommé . . . . .	2.449 parts sociales
PIELOS B.V.B.A., prénommé . . . . .	2.449 parts sociales
GROEP BARROO N.V., prénommé . . . . .	5.102 parts sociales
MBT – HOLDING Comm. VA, prénommé . . . . .	2.449 parts sociales
Total: . . . . .	20.000 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Résolutions*

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composée de deux (2) gérants nommés pour une durée illimitée:

A. Monsieur Marc SALLET, prénommé;

B. Monsieur Christophe DESIMPEL, administrateur de sociétés, né à Tielt (Belgique), le 15 septembre 1967 et demeurant à B-9070 Destelbergen, 65, Kerkstraat.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dirckx, M. Sallet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. LAC/2011/16812. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054250/123.

(110060701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### **Kumba International Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Kumba International Trading, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of "Taurus Investments" pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, dated 10 September 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 540 of 10 November 1993 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.055 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 July 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1730 of 8 September 2009.

The meeting was opened with Mrs Chantal SALES, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

#### *Agenda*

1. To change the date and hour of the annual general meeting to the last Friday in the month of April at three p.m.
2. Subsequent amendment of the second paragraph of article 13 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed and filed with the registration authorities.

(iv) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) The general meeting of shareholders adopted the following resolution by unanimous vote:

### Resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the date and hour of the annual general meeting to the last Friday in the month of April at three p.m.

As a consequence the second paragraph of article 13 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13. General Meeting of Shareholders, second paragraph.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in the month of April at 3.00 p.m. but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A été tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de Kumba International Trading, une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de «Taurus Investments» suivant acte de Me Frank Baden, notaire, alors de résidence au Luxembourg, en date du 10 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 540 du 10 novembre 1993 et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.055 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2009 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1730 du 8 septembre 2009.

L'assemblée a été ouverte avec Madame Chantal SALES, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en tant que président,

ayant nommé en tant que secrétaire Madame Isabel DIAS, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Monsieur Raymond THILL, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de constater les affirmations et déclarations suivantes:

(i) L'ordre du jour était le suivant:

### Ordre du jour

1. Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 13 des statuts.

3. Divers.

(ii) Les associés, leurs mandataires ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire; cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des mandataires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant resteront également annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social de la société était représenté à l'assemblée; tous les associés présents ou représentés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation.

(v) L'assemblée était donc régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

(vi) L'assemblée générale des associés a adopté la résolution suivante par un vote unanime:

*Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de changer la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Assemblées Générales. Alinéa 2.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Comme il n'y avait pas d'autres points à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. Sales, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 avril 2011. Relation: LAC/2011/17223. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054362/116.

(110061261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**OI-Incentive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

*Rectificatif du L110017254 déposé le 27.01.2011*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054447/11.

(110060825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**OI-Incentive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

*Rectificatif du L100142327 déposé le 20.9.2010*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054448/11.

(110060826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**OI-Incentive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.553.

—  
*Rectificatif du L100124629 déposé le 11.8.2010*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054449/11.

(110060827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Omega Venture Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.401.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts en date du 28 octobre 2008:

- Ancienne situation associé:

	parts sociales
M. Jean FELL . . . . .	800

- Nouvelle situation associé:

	parts sociales
M. Pietro LONGO, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte . . . . .	800

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour OMEGA VENTURE CAPITAL*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061628/21.

(110068493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 146.911.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054454/11.

(110060881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Profutur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 88.947.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6.04.2011*

*«Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission au 31 décembre 2010 de Monsieur François Peusch, en sa qualité d'administrateur.»

*«Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur qui accepte, à savoir:

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, né à Thionville (F), le 1<sup>er</sup> juin 1957.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

*Septième résolution*

L'assemblée constate que suivant décision de l'administration communale de Schuttrange, l'adresse du siège social et du commissaire aux comptes SOFINTER GESTION S.à r.l. a changé de 2, Parc d'activité Syrdall en 2, rue Gabriel Lippmann.»

Munsbach, le 6 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mathias HOLZER / Paul SUNNEN / Alex KAISER

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2011063954/25.

(110070505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Runhub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.326.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2011 que les personnes suivantes ont été réélues:

*Administrateurs:*

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Commissaire:*

La société SER.COM, ayant siège social au 72, Avenue de la Faïencerie, L-1510.

2. Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg à été élue administrateur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Référence de publication: 2011054497/23.

(110061072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Shangri-La Hotel (Vienna), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.671.

In the year two thousand and eleven on the fifth day of April

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13<sup>th</sup> of July 2007 (the "Sole Shareholder").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 22 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) so as to bring the Company’s issued share capital from its current amount of EUR 3,000,000.- (three million Euros) to EUR 4,000,000.- (four million Euros) by the creation and issue of 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in, by contribution in cash the new 100,000 (one hundred thousand) shares in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) as was certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The subscribed share capital is fixed at EUR 4,000,000 (four million Euros) represented by 400,000 (four hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the “shareholders”.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le cinq avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d’un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (l’«Associé Unique»).

L’Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l’article 22 des Statuts et de l’article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L’Associé Unique est représenté à la présente assemblée par madame Flora Gibert, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Première résolution*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de EUR 1.000.000- (un million Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.000.000 (trois millions Euros) à EUR 4.000.000 (quatre millions Euros) par la création et l’émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

*Souscription - Libération*

L’Associé Unique déclare souscrire l’intégralité des parts sociales nouvelles et les libérer au moyen d’un apport en numéraire, les nouvelles 100.000 (cent mille) parts sociales, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.000.000,- (un million Euros) ainsi qu’il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L’Associé Unique décide de modifier l’article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions Euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) parts sociales, avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune. Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16464. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): pp Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053198/88.

(110059628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Arisa Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055614/9.

(110062615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 25.140.800,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054455/11.

(110060657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054464/11.

(110061404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054471/10.

(110061276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Ravel Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.860.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 avril 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012:

- Monsieur Marc-André Bechet,
- Monsieur Stéphane Michel,
- Monsieur Riccardo Millich.

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

*Pour RAVEL INVESTMENT SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011063233/22.

(110070080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Bulla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

In the year two thousand and eleven on the eighth day of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared,

Lucien Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in fonction Maître Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg. Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Bulla S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17<sup>th</sup> December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 132 of 10<sup>th</sup> February, 2003 and as amended for the last time on 21<sup>st</sup> April, 2010 published in the Mémorial number 1216 on 10<sup>th</sup> June 2010.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by two hundred thousand Euro (€ 200,000) in order to increase the actual capital from three hundred thousand Euro (€ 300,000) to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the creation and issue of four thousand (4,000) A Shares and four thousand (4,000) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The eight thousand (8,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of two hundred thousand Euro (€ 200,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000), divided into ten thousand (10,000) A Shares (the "A Shares") and ten thousand (10,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le comparant, représenté tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Bulla S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 10 février 2003, numéro 132.

Les statuts ont été modifiés par acte notarié pour la dernière fois en date du 21 avril 2010 publié dans le Mémorial numéro 1216 en date du 10 juin 2010.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par deux cent mille euros (€ 200.000) de façon à augmenter le capital actuel de trois cent mille euros (€ 300.000) à cinq cent mille euros (€ 500.000) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) Parts Sociales A et quatre mille (4.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les huit mille (8.000) nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à.r.l de manière à ce que le montant de deux cent mille euros (€ 200.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) représenté par dix mille (10.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et dix mille (10.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte. Signé: M. ELVINGER , J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17031. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054234/77.

(110061015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 78.518.

*Protokoll der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24.03.2011*

*Beschluss*

Gemäß Sitzung vom 24.03.2011 hat die Gesellschafterin der BIJOUTERIE WACHT Sàrl, 9, rue de Macher in L-5550 Remich folgenden Beschluß gefasst:

1. Herr Detlef Olk, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Hermenstrasse, 3 wird zum 31.03.2011 als technischer Geschäftsführer für den Bereich der Reparatur- und Ausbesserungsstätte der Bijouterie Wacht Sàrl abberufen.

2. Frau Bozica Becker, geboren am 01.01.1964 in Boderiste/Brcko und wohnhaft in L-6917 Roodt-sur-Syre, op der Haard 7, wird ab 01.04.2011 als technische Geschäftsführerin für den Bereich der Reparatur- und Ausbesserungsstätte der Bijouterie Wacht Sàrl bestellt.

Die Gesellschafterversammlung wird beendet.

Remich, den 24.03.2011.

Inge Wacht

Gesellschafterin

Référence de publication: 2011062703/20.

(110070942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Février 2011*

L'actionnaire unique de la société A.S. ADVENTURE Luxembourg S.A. convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Février 2011 a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrick Lathouwers, né le 07/05/1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant à 34, Acacialaan, B-2020 Antwerpen, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, est acceptée.

- Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Dominique Motte, administrateur financier, né le 16/09/1964 à Izegem (Belgique) et demeurant à Vuurkruiserlaan, 12, B-8870 Izegem, pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Dominique Motte déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057783/18.

(110064995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

In the year two thousand and eleven, on the first day of February.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Cerberus Partners, L.P. a limited partnership, with office address at 299 Park Avenue, Floor 21-23, New York, NY 10171, United States of America, (the "Sole Partner"),

duly represented by its general partner, Cerberus Associates, LLC, a limited company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mr. Jose Maria Trias, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Partner of Pelton S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111 697, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2006, n° 324. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2420 of 10 November 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Partner of the Company resolves to decrease the share capital of the Company to the extent of one thousand Euro (EUR 1,000.-), so as to bring it from its present amount of twenty thousand five hundred euro (EUR 20.500,-) down to nineteen thousand five hundred euro (EUR 19.500,-) by redemption and cancellation by the Company of forty (40) Class D shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and subsequent cash reimbursement to the Sole Partner.

*Second resolution:*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner decides to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

**" Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) represented by seven hundred eighty (780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

*Third resolution:*

The Sole Partner decides to confer all powers to the sole manager of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the redemption and cancellation of the Class D shares.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Cerberus Partners, L.P., société ayant son siège social au 299, Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171, USA, (l'«Associé Unique»),

représentée par son associé commandité, CERBERUS ASSOCIATES, L.L.C., une société constituée et organisée selon la loi de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Jose Maria Trias, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent act avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique de Pelton S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111 697, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 le

14 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2420 du 10 novembre 2010.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) à dix neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) par le rachat et l'annulation de quarante (40) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par la Société et remboursement comptant à l'associé unique.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à dix neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) représenté par sept cent quatre-vingt (780) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Troisième résolution:*

L'associé unique décide de donner tous les pouvoirs au gérant unique de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, actes, contrats, certificats et instruments et de prendre toutes mesures nécessaires en rapport avec le rachat et l'annulation des parts sociales.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. TRIAS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2011. Relation: LAC/2011/6865. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054463/103.

(110061395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2012:

- M. Christian Ferry, Président et Membre du Conseil, 26, Via Massagno, I-34132 Trieste
- M. Mark Porter, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Luca De Biasi, Membre du Conseil, Via Magatti 2, CH-6901 Lugano
- M. Carlo Cavazonni, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Nicola Battalora, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

*Extrait de la résolution du 2 novembre 2010*

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 25 octobre 2010

- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. Mark Porter, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BSI FLEX*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Martin Rausch / Peter Sasse

*Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011064414/25.

(110071775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Potters International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Weelkes Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.355.

In the year two thousand and eleven on the fifth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch s/ Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Potters Holdings II, LP, a limited partnership established and existing under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 300 Lindenwood Drive, Valleybrooke Corporate Center, Malvern, Pennsylvania 19355, United States of America, and registered under number 4963208,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on April 4, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law under the name of "Weelkes Holding S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157355, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of November 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°223 of February 3, 2011 and whose articles of association have never been amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Weelkes Holding S.à r.l." to "Potters International Holdings S.à r.l.".

2. Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

**" Art. 4.** The Company shall bear the name Potters International Holdings S.à r.l."

3. The Sole Shareholder resolves to create two (2) categories of managers within the board of managers of the Company and namely a category A and a category B, with a joint signatory power;

4. Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

**" Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital."

5. Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 paragraph 3 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

**" Art. 13. paragraph 3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager."

6. Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14 paragraphs 5 and 6 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 14. paragraphs 5 and 6.** A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Potters Holdings II, LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois du Delaware (E.U.A.), ayant son siège sis 300 Lindenwood Drive, Valleybrooke Corporate Center, Malvern, Pennsylvanie 19355, Etats Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4963208,

ici représenté par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Weelkes Holding S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157355, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 29 Novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°223 du 3 février 2011 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Weelkes Holding S.à r.l.» en «Potters International Holdings S.à r.l.».

2. Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Potters International Holdings S.à r.l.».

3. L'associé unique décide de L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories de gérants au sein du conseil de gestion de la société, nommées Catégorie A et Catégorie B, dotés d'un pouvoir de signature conjoint,

4. Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion (ci-après, le Conseil de Gestion), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.»

5. Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 alinéa 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. alinéa 3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

6. Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14 alinéas 5 et 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 14. alinéas 5 et 6.** Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fraisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011053879/126.

(110060081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

#### **Onetoo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.309.

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc VANDENBRANDE, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique) le 23 février 1954, demeurant à B-1030 Schaerbeek, avenue Rogier 355;

2) Madame Martine VOGEL, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique) le 27 février 1959, épouse de Monsieur Luc VANDENBRANDE, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 355, avenue Rogier,

ici représentés par Monsieur Richard FIELZ, expert-comptable, né le 27 mai 1949 à Ixelles, demeurant 128 rue Washington à B-1050 Ixelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 28 février 2011 à Bigonville, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

seuls associés de la société à responsabilité limitée "ONETOO S.à r.l." (matr. 2006 2428 865), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1886 du 7 octobre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 118.309,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Rambrouch vers Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg-ville; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FIELZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2011. DIE/2011/2879. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

*Le Receveur ff. (signé): C. Ries.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 13 avril 2011.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2011052852/53.

(110058617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Revision Military S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.009,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054480/11.

(110060880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.409.675,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Defense Plaza JV S.à r.l.» reçu en date du 28 avril 2011 par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011, relation: EAC/2011/5645, que Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115703 étant l'associé unique de «Defense Plaza Lux S.à r.l.», détenant toutes les quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-sept (496.387) de parts sociales émises par la Société, a cédé ces parts sociales à «Defense Plaza JV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160511.

Il en résulte donc que Defense Plaza JV S.à r.l. est, depuis le 28 avril 2011, l'associé unique de la société Defense Plaza Lux S.à r.l..

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062757/20.

(110070213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Alkor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.172.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ALKOR INVESTMENT S.A." having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 22<sup>nd</sup> of November 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 180 of January 28, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157172 (the "Company").

The meeting is declared open with Mr Gabriel EL RHILANI, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, being also the scrutineer, and who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

(1) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);  
(2) decision to appoint the liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator) and to fix his powers and duties.

(3) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, adopts unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with effect as of today.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint Luxembourg Financial Group A.G., 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS: B0.125.852, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to proceed, where appropriate, to the redemption in kind of the shares of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and German versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und elf, am fünften April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft ALKOR INVESTMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 22. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 180 vom 28. Januar 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 157172 („die Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gabriel EL RHILANI, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, welche ebenfalls die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (1) Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft und über die freiwillige Liquidation (liquidation volontaire).
- (2) Beschluss über die Ernennung eines Liquidators (liquidateur) für die Liquidation der Gesellschaft (der Liquidator) und Festlegung seiner Befugnisse,
- (3) Verschiedenes.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

III.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft vertreten ist und dass die Tagesordnung den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war, sodass keine Einladungen notwendig waren.

IV.- Da das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt um über die Tagesordnung zu beschliessen.

V.- Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und in die freiwillige Liquidation (liquidation volontaire) zu versetzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Luxembourg Financial Group A.G., 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS: B0.125.852,

zum Liquidator (liquidateur) der Gesellschaft zu ernennen. Der Liquidator hat die weitestgehenden Rechte, alle Handlungen durchzuführen, welche für die Liquidation der Gesellschaft nötig sein sollten, und um über die Vermögenswerte der Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu verfügen.

Die Generalversammlung beschließt, dem Liquidator die Rechte aus Artikel 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung (das Gesetz von 1915) zu verleihen.

Der Liquidator wird ermächtigt, ohne die vorherige Zustimmung der Generalversammlung der Aktionäre, alle Urkunden auszufertigen und Handlungen auszuführen (einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 benannten Handlungen). Der Liquidator kann unter seiner eigenen Verantwortung diese Ermächtigungen für spezifische Handlungen oder Aufgaben an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen.

Der Liquidator wird ermächtigt, nach eigenem Ermessen und im Einklang mit Artikel 148 des Gesetzes von 1915, vorzeitige Auszahlungen des Liquidationserlöses (boni de liquidation) an den Alleinigen Aktionär zu leisten.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, bestätigt auf Anfrage der Erschienenen, dass diese Urkunde in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang erhalten soll.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg, an dem am Beginn dieses Dokuments festgehaltenen Datum, erstellt.

Nachdem dieses Dokument den Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieselben diese Urkunde zusammen mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. EL RHILANI, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16782. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011052158/112.

(110058727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.300,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.920.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054520/11.

(110061253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**SunEd Reserve Luxco Parent V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.276.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054523/11.

(110061499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Manupartners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 60B.

R.C.S. Luxembourg B 118.669.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANUPARTNERS S.A. avec siège social à L-9745 Doennange, Maison 51 B, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 118669, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 août 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 1982 en date du 23 octobre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 13H sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sebastiaan BUFFART, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Doennange à Wintrange et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Doennange à Wincrange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (deuxième alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Wincrange

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-9780 Wincrange, Maison 60B.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Buffart, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2011. Relation: EAC/ 2011/2666. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054801/51.

(110061616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

**MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

—  
EXTRAITS

Lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2011, Monsieur Atsuo KOZUKI a démissionné de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration et de Directeur Général Adjoint, Délégué à la gestion journalière, à compter du 15 mars 2011.

Monsieur Hiroshi ISHIIHARA a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration et Directeur Général Adjoint, Délégué à la gestion journalière à compter du 15 mars 2011.

L'adresse professionnelle des administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2011, il a été décidé de renommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011058386/19.

(110065725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**MT Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.672.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 mars 2011*

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme adminis-

trateur de la société en remplacement de Madame Audrey THONUS, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 21.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

MT FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011057986/17.

(110065132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Opio S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.293.

---

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 06.04.2011 à 14 heures, que les actionnaires ont:

Révoqué Madame Manuela Mendes de ses fonctions d'administrateur et nommé comme nouvel administrateur, Monsieur Gilbert Bock, né le 23/11/1953 à Schifflange, demeurant à L-3833 Schifflange, 29, rue de l'Eglise et ceci jusqu'à l'assemblée annuelle en 2016.

Pris acte du changement d'adresse professionnelle des administrateurs Monsieur Marc Vogel et Monsieur Gilles Vogel. La nouvelle adresse professionnelle est L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pris acte du changement de siège social du commissaire aux comptes CAPITAL IMMO Luxembourg.

Le nouveau siège social est à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.04.2011.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011062977/20.

(110070684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 28 avril 2011 au siège social*

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marco Sterzi, consultant, demeurant professionnellement 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

- Monsieur Jay H. McDowell, avocat, né le 10 juillet 1936 en Louisiane (USA), demeurant professionnellement 430 Park Avenue, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022-3505, USA

Le Commissaire aux Comptes est:

- Davies Associates S.à.r.l., ave siège social 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour extrait conforme

Pour B.T. INVEST S.A.

Davies Associates S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011063454/22.

(110071734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**RR&Co, Société Anonyme,  
(anc. Richter & Ranieri & Co S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.919.

L'an deux mille onze, le cinq avril;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Richter & Ranieri & Co S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154919 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 1<sup>er</sup> octobre 2010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 5 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale en "RR&Co" et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Augmentation du capital social à concurrence de 469.000,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 500.000,- EUR, par la création et l'émission de 46.900 actions nouvelles avec une valeur nominale de 10,- EUR chacune, lesquelles jouiront des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée;

3. Souscription et libération des nouvelles actions;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "RR&Co" et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RR&Co" (la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts")."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante-six mille neuf cents (46.900) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, lesquelles actions jouissent des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

### *Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les quarante-six-mille neuf cents (46.900) nouvelles actions nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

- vingt-trois mille quatre cent cinquante (23.450) actions par Monsieur Stefan RICHTER, cadre dirigeant de société, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, Avenue de l'Uruguay 25 (Belgique), et

- vingt-trois mille quatre cent cinquante (23.450) actions par Monsieur Marco RANIERI, cadre de société, demeurant professionnellement à B-1170 Watermael-Boistfort, 130, Chaussée de Boistfort (Belgique).

L'assemblée constate que les quarante-six-mille neuf cents (46.900) actions nouvelles ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée close.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054481/86.

(110060762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### **CPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 151.566.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of April.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) CPEX S.A., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 151566, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 19<sup>th</sup> of February 2010, published in the Mémorial C number 716 of the 6<sup>th</sup> of April 2010.

The meeting is presided by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

- 1.- Insertion of the company's address in article 1 of the articles of incorporation.
2. Addition of an article 12 in the company's articles of incorporation indicating the actual composition of the Board of Directors and the auditor of the company.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to insert the company's address in article 1 of the articles of incorporation and to give paragraph 2 of article 1 the following wording:

" **Art. 1. (paragraph 2).** The registered office is established in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach."

*Second resolution*

The meeting decides to add an article 12 in the company's articles of incorporation indicating the actual composition of the Board of Directors and the auditor of the company, and to give it the following wording:

" **Art. 12.** The Board of Directors of the company is composed by:

*Class A directors:*

- Mr. Maxim Sudakov, born on 22 February 1969 in Kemerovskaya oblast (Russia), residing in Moscow city, kv.123, korpus 1, dom 98, Leninskiy prospect, Russia, President of the board of directors;
- Mr. Evgeniy Mamantov, born on 13 January 1973 in Kemerovskaya oblast (Russia), residing in Moscow region, kv. 18, dom 24, Pushkina street, Malahovka, Russia;

*Class B directors:*

- Mr. Christian Bühlmann, born on 1 May 1971 in Etterbeek (Belgium), residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Diyor Yakubov, born on 21 October 1981 in the country of Khorazm (Republic of Uzbekistan), residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Thierry Triboulot, born on 2 April 1973 in Villers-Semeuse (France), residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The function of the auditor of the company is assumed by:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CPEX S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 151566, constituée suivant acte reçu par

Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C numéro 716 du 6 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1.- Insertion de l'adresse de la société dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.-Ajouté d'un article 12 dans les statuts de la société indiquant la composition actuelle du conseil d'administration et le commissaire de la société.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'insérer l'adresse de la société dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 2).** Le siège social est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un article 12 dans les statuts de la société indiquant la composition actuelle du conseil d'administration et le commissaire de la société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Le conseil d'administration de la société est composé de:

#### *Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Maxim Sudakov, né le 22 février 1969 à Kemerovskaya oblast (Russie), demeurant à Moscou city, kv.123, korpus 1, dom 98, Leninskiy prospect, Russie, Président du conseil d'administration;

- Monsieur Evgeniy Mamantov, né le 13 janvier 1973 à Kemerovskaya oblast (Russie), demeurant à Moscou région, kv. 18, dom 24, Pushkina street, Malahovka, Russie;

#### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Christian Bühlmann, né le 1<sup>er</sup> mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Diyor Yakubov, né le 21 octobre 1981 dans la région de Khorazm (République de Ouzbékistan), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry Triboulot, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

La fonction de commissaire de la société est assumée par:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2011. Relation GRE/2011/1447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052975/129.

(110059417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011054530/14.

(110061119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**R8 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.396.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2011*

Il a été décidé à l'unanimité:

de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011, le siège social de L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, vers L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 avril 2011.

*Pour R8 S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signatures

Référence de publication: 2011058549/19.

(110063700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**European Infrastructure Investments 4, Société à responsabilité limitée,  
(anc. HSBC European Infrastructure Investments 4).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 145.342.

In the year two thousand and eleven,

on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED”, a limited liability company, under the law of the United-Kingdom, having its registered office at 8 Canada Square GB-E14 5HQ London, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under the number 7117117,

hereby represented by Mr. Geoffrey AREND, with professional address at Luxembourg, by a virtue of a proxy given under private seal on March 10, 2011, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "HSBC European Infrastructure Investments 4", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg ("The Company"), (R.C.S. Luxembourg, section B number 145342), incorporated by a deed of the undersigned notary of March 13<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 770 on April 9<sup>th</sup>, 2009.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the corporate name of the company into "European Infrastructure Investments 4";
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Modify of the corporate objects of the company;
4. Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company;
5. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company's corporate name into "European Infrastructure Investments 4".

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "European Infrastructure Investments 4".

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to modify the corporate objects of the company.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 3 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are the holding of participations as well as all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries or affiliates. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or that would require the Company to have any other license:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate and infrastructure investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED», une limited liability company, constituée et existante sous les lois du Royaume Unis, ayant son siège social au 8, Canada Square, London E14 5HQ, immatriculée auprès de ‘the Registrar of Co for England and Wales’, sous le numéro 7117117,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Geoffrey AREND, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 10 mars 2011, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d’enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «HSBC European Infrastructure Investments 4», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), (R.C. Luxembourg, section B numéro 145342), constituée suivant acte du notaire soussigné le 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 en date du 9 avril 2009

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seul associé de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Changement de la dénomination sociale de la Société en «European Infrastructure Investments 4»;
- 2 Modification subséquente de l’article 2 des statuts de la Société;
- 3 Modification de l’objet social de la Société;
- 4 Modification subséquente de l’article 3 des statuts de la Société;
- 5 Divers;

a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L’associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «European Infrastructure Investments 4».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «European Infrastructure Investments 4».

#### *Troisième résolution*

L’associé unique décide de modifier l’objet social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations ou toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et

brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières et d'infrastructure, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3737. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054341/150.

(110060743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Telles Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.292.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited liability company "Select Malta Holdings Limited", established and having its registered office at 33, St. Barbara Bastions, Valletta VLT 1961 Malta, registered with the Registry of Companies of Malta with company registration number C41269,

here represented by Mrs. Simone ROSSMANN, private employee, professionally residing in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Telles Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 123292, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 1<sup>st</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 317 of the 7<sup>th</sup> of March 2007;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from May 1<sup>st</sup> of each year to April 30<sup>th</sup> of the following year and to subsequently amend article 15 and 16 of the by-laws in order to give them the following wording:

" **Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of May and ends on the 30<sup>th</sup> of April of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to April 30<sup>th</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Second resolution*

The Sole Partner states that the current business year, started on the 1<sup>st</sup> of January 2011, will end on 30<sup>th</sup> of April 2011, instead of the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente et un mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "Select Malta Holdings Limited", établie et ayant son siège social au 33, St. Barbara Bastions, Valletta VLT 1961 Malta, inscrite au Registry of Companies de Malte sous le numéro d'immatriculation de société C41269,

ici représentée par Madame Simone ROSSMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Telles Holding S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123292, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7317 du 7 mars 2007;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1<sup>er</sup> mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante et de modifier subséquemment les articles 15 et 16 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au 30 avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

*Deuxième résolution*

L'assemblée déclare que l'année sociale en cours, ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011, se terminera exceptionnellement le 30 avril 2011 au lieu du 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ROSSMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053214/91.

(110059844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Instinct Luxembourg, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.110.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2011*

M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie est reconduit dans sa fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Alter Audit S. à r.l. est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Instinct Luxembourg*

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2011058301/17.

(110065528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011054840/14.

(110061633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**Crèche mäh-ma-muh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 8, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 160.180.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le cinq avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Carole SCHMIT, éducatrice diplômée, née à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1981, demeurant à L-5714 Aspelt, 3, um Hongerbuer;

2.- Madame Isabelle EVEN, éducatrice diplômée, chargée de cours, née à Dudelange, le 11 octobre 1978, demeurant à L-5711 Aspelt, 28, um Flourer.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Crèche mäh-ma-muh S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Aspelt.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Carole SCHMIT, éducatrice diplômée, née à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1981, demeurant à L-5714 Aspelt, 3, um Hongerbuer, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2.- par Madame Isabelle EVEN, éducatrice diplômée, chargée de cours, née à Dudelange, le 11 octobre 1978, demeurant à L-5711 Aspelt, 28, um Flourer, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réelles de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus énumérées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5710 Aspelt, 8, rue Pierre d'Aspelt.
- Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:
- Madame Carole SCHMIT, préqualifiée, et
- Madame Isabelle EVEN, préqualifiée.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carole SCHMIT, Isabelle EVEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 avril 2011. Relation: LAC/2011/16111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 avril 2011.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2011053352/91.

(110058607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

#### **Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

#### *Extrait des Résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 1<sup>e</sup> mars 2011*

En date du 1<sup>er</sup> mars 2011, le conseil de gérance a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité de gérant
- de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011, Monsieur Jean-Marc Servais, Luxcellence Management Company SA, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité de gérant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil de gérance

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011058431/17.

(110066116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and eleven on the fourth day of April

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13<sup>th</sup> of July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 10,100,000.- (ten million and one hundred thousand Euros) to EUR 11,100,000.- (eleven million and one hundred thousand Euros) by the creation and issue of 100,000 (one hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 100,000 (one hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) as was certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 11,100,000 (eleven million and one hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower

than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par madame Flora Gibert, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 10.100.000 (dix millions et cent mille Euros) à EUR 11.100.000 (onze millions et cent mille Euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 100.000 (cent mille) parts sociales de Catégorie B de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.000.000,- (un million Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 11.100.000 (onze millions et cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) et 600.000 (six cent mille) parts

sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros). Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/15991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur pp.* (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053834/144.

(110060300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

### **Apil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 160.260.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Axel LEHSSINI, agent immobilier, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 4, rue des Lupins.

2. Monsieur Boubakeur BELARIBI, gérant de société, demeurant à L-3321 Berchem, 9a, rue du Chemin de Fer.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «APIL S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Howald. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de pièces automobiles et d'accessoires en gros et en détail, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Boubakeur BELARIBI, préqualifié, . . . . .	51 parts
2.- Monsieur Axel LEHSSINI, préqualifié, . . . . .	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Boubakeur BELARIBI, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Axel LEHSSINI, predit.

La societe sera valablement engagee en toutes circonstances par la seule signature du gerant technique.

L'adresse du sige social de la societe est tablie a L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

DONT ACTE, fait et passe a Esch-sur-Alzette, en l'tude du notaire instrumentant, date qu'en tete des presentes.

Et apres lecture faite et interpretation donnee aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prenoms, tats et demeures, ils ont signe avec Nous notaire le present acte.

Signe: Lehssini, Belaribi, Biel A.

Enregistre a Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> avril 2011. Relation: EAC/2011/4476. Reu: soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signe): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, delivree aux parties sur demande pour servir a des fins de publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011.

Reference de publication: 2011054197/79.

(110060939) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### **Luxmonde S.a r.l., Societe a responsabilite limitee.**

Sige social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 160.261.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausend und elf, den dreissigsten Marz.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

#### IST ERSCHIENEN:

Herr Fereydu TADJBAKSHSH, wohnhaft in L-1272 Luxembourg, 64, rue de Bourgogne.

Welcher Komparent erklarte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung grunden zu wollen und bat den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Art. 1. Zweck - Benennung - Sitz - Dauer.** Es wird hiermit eine Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 uber die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 uber die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abnderungsgesetze und durch vorliegende Statuten. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel von Nahrungsmitteln und Zeitungen & Zeitschriften und Tabakwaren (Epicerie) mit dem Ankauf und Verkauf jeglicher Artikel welche sich auf das Objekt der Gesellschaft beziehen. Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ahnlichen oder komplementaren Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, Buros oder Zweigstellen in jedem europaischen Land aufrichten. Im Rahmen ihrer Tatigkeit kann die Gesellschaft alle Tatigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausuben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nutzlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft nimmt den Namen LUXMONDE S.ar.l. an.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist fur eine unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf ZWOLF TAUSEND FUNF HUNDERT EUROS (12.500.-EUROS) aufgeteilt in HUNDERT (100) Anteile zu je HUNDERT FUNF UND ZWANZIG EUROS (125.- EUROS), vollstandig und in bar eingezahlt, was der Notar ausdrucklich bestatigt.

**Art. 6.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei ubertragbar. Sie sind unteilbar gegenuber der Gesellschaft, welche nur einen einzigen Besitzer fur jede einzelne anerkennt. An Nichtgesellschafter ist die Ubertragung von Anteilen unter Lebenden lediglich mit dem Einverstandnis aller Gesellschafter gestattet. Sollten eines Tages mehr Gesellschafter vorhanden sein, so ist die Ubertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter dem Einverstandnis der Mitgesellschafter unterworfen.

**Art. 7. Geschaftsfuhrung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschaftsfuhrer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Geschafte der Gesellschaft zu fuhren und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszufuhren, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

**Art. 8. Geschaftsjahr - Inventar - Gewinnverteilung.** Das Geschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschaftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

**Art. 9.** Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz welche den Inventar zusammenfasst, aufgestellt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Verfügung des Nettogewinns, nach Überweisung von fünf Prozent des Gewinns auf die gesetzliche Reserve.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 11.** Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, der von der Generalversammlung der Gesellschaft bezeichnet wird, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

**Art. 12.** Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Kosten*

Der alleinige Gesellschafter erkläre, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf neunhundert Euros (900.- Euros) belaufen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zum einzigen Geschäftsführer wird für eine unbegrenzte Dauer Herr Fereydun TADJBAKSHSH, vorbenannt, ernannt.
- 2.- Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführer verpflichtet werden.
- 3.- Der Gesellschaftssitz ist in L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass der obengennante Gesellschaftszweck einer ministeriellen Handelsermächtigung bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtig Urkunde unterschrieben.

Signé: Tadjbaksh, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> avril 2011. Relation: EAC/2011/4475. Reçu: soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054399/78.

(110060985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

### **Chroma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.161.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Grégory CARPENTIER, gérant de société, né à Tourcoing (France) le 27 juillet 1971, demeurant à B-7730 Estaimbourg, 72 Grand Trieu;
2. Monsieur Raphaël GATTI, gérant de société, né à Dechy (France) le 4 mai 1974, demeurant à F-62112 Gouy-sous-Bellone, 2 rue du Bois d'Haussy;

3. la société à responsabilité limitée "LTF S.à r.l." ayant son siège social à F-59194 RACHES, ZA La Poterie, représentée par ses gérants Grégory Carpentier et Raphaël Gatti, prénommés, pouvant engager la société par leurs signatures conjointes,

société inscrite sous le numéro 420 029 068 au registre de commerce à Douai,

ici représentés par Madame Claire LATOUR employée, demeurant à B-6951 Bande, Route Nationale 4, n° 17, en vertu de trois procurations sous seing privé donnée à Rombach le 1<sup>er</sup> mars 2011, lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les comparants représentés ès qualités déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «CHROMA LUX S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

**Art. 3.** La société a pour objet les activités suivantes:

- Distribution de produits textiles et accessoires et de chaussures pour le Luxembourg, la Belgique et la France et l'import-export de ces biens.

- Importation de produits textiles de marques sous licences.

- Consulting, sous-traitance de distribution; apporteur d'affaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales généralement quelconques dans le respect des autorisations y relatives.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Grégory Carpentier, prénommé . . . . .	22
2.- Monsieur Rafael Gatti, prénommé . . . . .	22
3.- la société LTF S.à r.l., prénommée . . . . .	56
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Grégory Carpentier, prénommé et Monsieur Raphaël Gatti, prénommé.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Déclaration du notaire*

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LATOUR, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2011. DIE/2011/2657. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 25 mars 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011052668/110.

(110057766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Terphane Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 850.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.870.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054556/11.

(110061502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**NTC Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.586.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.509.

**EXTRAIT**

Jan Nielsen a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 14 mars 2011 et Raphael De Botton, demeurant au 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres (Royaume-Uni), né le 31 janvier 1979 à Enghien les Bains (France), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- John Sutherland
- Séverine Michel
- Wolfgang Zettel
- Michael Kidd
- Gabriele Cipparrone
- Lars Denkov
- Robert Charles Reynders
- Raphael De Botton
- Ola Nordquist
- Henrik Kraft

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011062449/27.

(110069042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Trevera Twenty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.666.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar

- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011058874/23.

(110065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.992.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054573/10.

(110060842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**ULMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.551.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054576/10.

(110060935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**TIMEHOUSE Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.100.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 30 décembre 2010 à Luxembourg, que:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.795, représentée par son administrateur régulièrement en fonction, Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre;

cède irrévocablement soixante-deux (62) parts sociales numérotées de n° 63 à n° 124 qu'elle détient dans la société TIMEHOUSE Luxembourg SARL à

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit Gibraltar, constituée en date du 17 septembre 2007, établie et ayant son siège social à 4, Giro's Passage, Gibro House, Gibraltar, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des sociétés de Gibraltar sous le matricule n° 99467, représentée par son directeur régulièrement en fonction Me Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre;

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2011063244/23.

(110069865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 08 avril 2011*

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 08 avril 2011.

*Pour FAST RUBBER TECHNOLOGY S.A.*

Référence de publication: 2011062811/15.

(110070115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

*Rapport de caisse 2010*

Ventilation des comptes	Date	Euros
Avoir compte épargne Dexia/Bil .....	01/01/2010	60713,19
Avoir compte courant Dexia/Bil .....	01/01/2010	380,40
Avoir compte CCP .....	01/01/2010	4204,34
	01/01/2010	65297,93

*Recettes et Dépenses 2010*

N° Libellé	Date	Recettes	Dépenses
1 Facture Intaris (gestion salaires) .....	15/01/2010		84,24
2 Frais de compte CCP .....	18/01/2010		0,20
3 Salaire janvier Mme Charrière .....	26/01/2010		1564,69
4 Frais de compte CCP .....	26/01/2010		0,30
5 Salaire février Mme Charrière .....	22/02/2010		1564,69
6 Frais de compte CCP .....	22/02/2010		0,20
7 Facture P&T .....	22/02/2010		25,00
8 Facture Enregistrement .....	08/03/2010		27,00
9 Facture Commune remboursement salaire 2009 .....	18/03/2010	5234,59	
10 Salaire mars Mme Charrière + décompte janv. févr. ....	23/03/2010		1555,09
11 Frais de compte CCP .....	23/03/2010		0,20
12 Facture Intaris (gestion salaires) .....	12/04/2010		108,83
13 Frais de compte CCP .....	12/04/2010		0,20
14 Salaire avril Mme Charrière .....	23/04/2010		1499,49
15 Frais de compte CCP .....	23/04/2010		0,20
16 Décompte salaire Mme Charrière .....	27/04/2010		31,00
17 Frais de compte CCP .....	28/04/2010		0,20
18 Salaire mai Mme Charrière .....	25/05/2010		1561,49
19 Frais de compte CCP .....	25/05/2010		0,20
20 Facture Commune remboursement salaire 2010 .....	18/06/2010	8400,00	
21 Sécurité Sociale décompte 05/2010 .....	22/06/2010		349,91
22 Salaire juin Mme Charrière .....	25/06/2010		1561,49
23 Frais de compte CCP .....	25/06/2010		0,20
24 Facture Intaris (gestion salaires) .....	16/07/2010		84,24
25 Frais de compte CCP .....	19/07/2010		0,20
26 Salaire juillet Mme Charrière .....	26/07/2010		1561,49

27	Frais de compte CCP	26/07/2010		0,20
28	Solde salaire juillet Mme Charrière	06/08/2010		34,18
29	Frais de compte CCP	06/08/2010		0,20
30	Salaire août Mme Charrière	23/08/2010		1595,67
31	Frais de compte CCP	23/08/2010		0,20
32	Salaire septembre Mme Charrière	23/09/2010		1595,67
33	Frais de compte CCP	23/09/2010		0,20
34	Salaire octobre Mme Charrière	21/10/2010		1595,67
35	Frais de compte CCP	21/10/2010		0,20
36	Sécurité Sociale cotisation 08-09/2010	21/10/2010		618,98
37	Facture Intaris (gestion salaires)	02/11/2010		99,44
38	Frais de compte CCP	02/11/2010		0,20
39	Facture Commune remboursement salaire 2010	17/11/2010	8400,00	
40	Salaire nov. Mme Charrière / décompte octobre	24/11/2010		1222,97
41	Frais de compte CCP	24/11/2010		0,20
42	Don 2010	21/12/2010	25,00	
43	Don 2010	22/12/2010	25,00	
44	Salaire décembre Mme Charrière	23/12/2010		1595,67
45	Frais de compte CCP	23/12/2010		0,20
46	Don 2010	23/12/2010	25,00	
47	Don 2010	24/12/2010	60,00	
48	Dons 2010	30/12/2010	3000,00	
49	Dons 2010	31/12/2010	110,00	
50	Intérêts compte épargne Dexia/Bil	31/12/2010	567,21	
RAPPORT DE CAISSE 2010				
	Total recettes 2010		25846,80	
	Total dépenses 2010			19940,60
	Excédent 2010		5906,20	

Libellé	Date	Somme
Avoir total	01/01/2010	65297,93
Excédent 2010		5906,20
Avoir total	31/12/2010	71204,13

Ventilation des comptes	Date	Euros
Avoir compte épargne Dexia/Bil	31/12/2010	61660,80
Avoir compte courant Dexia/Bil	31/12/2010	0,00
Avoir compte CCP	31/12/2010	9543,33
Avoir total	31/12/2010	71204,13

Vérifié, le 13.04.2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011055959/79.

(110061089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Assreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9673 Oberwampach, 93, Op Reech.

R.C.S. Luxembourg B 107.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067032/9.

(110073018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.